

Jour de l'Assomption 1814, Lundi 15 août.
« A petites causes, grands effet »...

C'est ainsi que le Maire de Cordon, petite commune bien haut perchée sur le Mont du Faucigny, donnait connaissance à la commission subsidiaire de Bonneville d'un petit événement survenu la mi-août 1814, mais qui risquait de prendre de loin beaucoup plus d'importance qu'il ne méritait réellement. Aussi, le Maire tenait-il à mettre les choses au point. Les jeunes gens de Cordon, qui sont à Paris membres de la Colonie Savoisiennne, ont pour usage d'aller y passer quelques années afin de gagner comme Commissionnaire (il n'était pas encore question des fidèles auxiliaires des Commissaires Priseurs de la Salle Drouot, ni des sommeliers de confiance des grands hôtels parisiens) quelque argent pour le soulagement de leur famille ; s'étaient cotisés entre eux pour faire broder un drapeau destiné à la garde nationale de leur commune, où l'on a coutume de faire parade le grand jour de l'Assomption, fête patronale.

Le drapeau flambant neuf arriva à Cordon vers la fin de l'année 1813. Il était surmonté d'un aigle français doré et parsemé de quelques « N » couronnés. Or lundi dernier (1814, jour de l'Assomption, la garde nationale en uniforme a fait la parade traditionnelle, ayant en tête le drapeau déployé tel qu'il avait été reçu de Paris et ce malgré le conseil qu'avait prudemment donné le Maire Jean Marie Pugnât, de faire disparaître les emblèmes du précédent gouvernement.

Les jeunes gens avaient répondu qu'il leur peinait de mutiler leur étendard neuf et de ne pas le faire paraître au moins une fois tel quel, que cela ne prêterait pas à conséquence dans une commune de haute montagne étant pour ainsi dire dans un état d'abandon, jusqu'à ce que le sort du pays fût décidé ; le drapeau ne pouvait faire injure à aucune puissance et, comme Cordon se trouvait en dehors des passages fréquents, on restait en famille et il ne s'y rencontrerait personne à qui il put porter ombrage. Mais il n'en fût rien...

Le Caporal autrichien stationné à Sallanches pour la transmission des courriers se trouva de la fête. Il prétendit faire disparaître de suite le drapeau. La Garde Nationale s'y opposa et entendit poursuivre sa parade. On a même fait écarter le caporal lorsqu'il a voulu approcher le drapeau sans que cependant il y ait eu menace ni coup. Le lendemain, il est revenu avec deux hommes de son corps, en armes, pour se faire remettre le drapeau, mais les jeunes hommes auxquels il appartenait l'avait caché et s'y refusèrent énergiquement. Le caporal tempêta un peu, bu le kirsch qu'on lui avait versé et se retira avec ses hommes menaçant d'en faire venir cinquante le lendemain pour occuper la commune.

Le mercredi, comme il voulait revenir à la charge, il fût prévenu à Sallanches que le drapeau ne reparaitrait pas avec ses emblèmes. Du reste, on lui présenta honnêtement par ses interprètes que, d'après l'arrêté du gouvernement provisoire de 4 août 1814, article 2, la suppression des emblèmes doit exclusivement être opérée par les autorités de police ou municipales, sans que le zèle individuel d'aucun particulier puisse y concourir ou les prévenir. A cela, le caporal se tu et il se contenta de faire promettre que l'aigle serait enlevé du drapeau, ce qui fut fait et l'incident fût clos. Claude Bastian, cheville ouvrière de la Commission Subsidiaire de Bonneville, en transmettant le rapport du Maire Pugnât, à la Commission Centrale de Genève, tint à souligner que le gradé avait outrepassé ses prérogatives et faillit mettre Cordon en fâcheuse posture ; aussi, demanda-t-il à son chef, le Comte de Begna, commandant de la place de Carouge, d'inculquer à son subordonné une notion plus exacte de ses attributions en le restreignant à ses réelles fonctions. Ce qui fut fait

